

Zeitschrift: Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse

Herausgeber: Aînés

Band: 19 (1989)

Heft: 7-8

Rubrik: Votre argent : l'argent des vacances

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

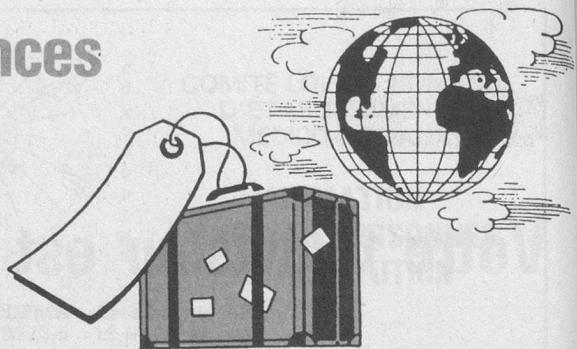
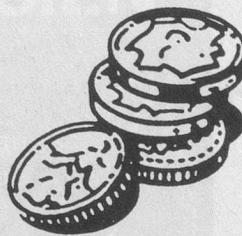
ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



GEORGES BAHISSON

VOTRE ARGENT

L'argent des vacances



Il y a tout juste un an j'avais passé en revue les différents modes de paiement dont nous disposons lors de nos déplacements et conseillé de recourir à des chèques de voyage, des Eurochèques, des cartes de crédit, plutôt qu'à de l'argent liquide. Aujourd'hui, je compléterai ces informations par quelques conseils pratiques qui vous permettront d'éviter toute mauvaise surprise.

Lorsque vous effectuez un paiement au moyen d'une carte, le commerçant utilise un formulaire composé de deux feuillets. L'original lui permet de recouvrer le montant de votre achat et le duplicata vous est remis. Ne jetez pas ce duplicata mais conservez-le. En outre, si le formulaire comprend également une feuille carbonée, demandez à la récupérer et déchirez la vous-même. On a en effet constaté des tentatives d'escroquerie au moyen des doubles ou des carbones qui portent le numéro de la carte et la signature du titulaire. Ces éléments permettent aisément de fabriquer de faux reçus.

En matière d'Eurochèques, prenez soin de conserver séparément les formules de chèque et la carte de garantie. Lorsque vous voyagez en couple, une bonne précaution n'a pas été respectée, l'indemnisation en cas de vol sera réduite. Ne vous munissez pas de plus de vingt Eurochèques. Le montant maximum d'un Eurochèque garanti étant de Fr. 300.-, vingt chèques vous permettent de disposer, dans notre pays, de Fr. 6000.-. A l'étranger, le montant maximum par Eurochèque est défini pour chaque pays et, le plus souvent, voisin de la contrevaleur de Fr. 300.-. Renseignez-vous avant votre départ et auprès de votre banque sur le taux de change en vigueur. Vous éviterez ainsi la mésaventure survenue à une personne qui croyait que Pesetas 30 000.-, montant maximum d'un Eurochèque en Espagne, équi-

valaient à Fr. 300.-. Ayant utilisé dix Eurochèques, elle fut surprise, à son retour, de constater que son compte était débité de quelque Fr. 4000.- et non de Fr. 3000.- qu'elle pensait avoir dépensés. Les chèques de voyage doivent être signés à deux reprises par l'acquéreur, une première fois lors de leur achat et la seconde à l'occasion de leur utilisation, devant le commerçant ou le caissier auquel ils sont remis. De cette façon, le bénéficiaire peut aisément contrôler qu'il n'est pas en présence d'un malandrin tentant d'écouler des chèques de voyage volés. Il est donc dangereux aussi bien de vous déplacer avec des chèques de voyage sur lesquels vous n'aurez pas déposé une première signature, dès les avoir reçus, qu'avec des chèques que vous aurez tout de suite signés deux fois. En tout état de cause, veillez à conserver, séparément

des chèques, le bordereau d'achat. Ceci vous permettra, en cas de perte ou de vol, d'être rapidement indemnisé.

Les banques suisses ont constitué une centrale des cartes bancaires à laquelle doivent être communiquées, le plus rapidement possible, les disparitions de cartes Eurocard ou Eurochèque ou de formules Eurochèque. Notez le numéro d'appel de cette centrale (01) 271 22 30 ainsi que le numéro de vos cartes. Pour de plus amples renseignements, vous pouvez obtenir auprès des banques la brochure «Aussi valables que de l'argent liquide, cinq prestations des banques suisses et leurs avantages». L'Union de Banques Suisses tient également à votre disposition ses «Notices de voyage» qui contiennent d'utiles renseignements sur les principaux pays.

Bonnes vacances!

G. B.

CENTRE ACOUSTIQUE RIPONNE



P.E. Duvoisin

RUE DU TUNNEL 5

Fournisseurs agréés AI/AVS

GRATUIT:

Contrôle d'ouïe; nettoyage, contrôle de votre appareil;
renseignements et conseils

devant entrée NORD du PARKING RIPONNE

AUDIOPROTHÉSISTES

021/20 61 34

BREVET FÉDÉRAL



Ph. Estoppey